

Etablissement Catholique d'enseignement de MER

Ecole de Garçons

- I. Par acte de Me Pinsard, notaire à Mer, du 5 août 1878, Madame veuve Pinsard née Godineau a acquis un jardin situé à Mer boulevard de la Gare. Elle y a fait construire immédiatement un grand bâtiment à usage d'école pour les garçons ; la direction en a été confiée aux Frères des Ecoles Chrétiennes.
- II. L'école a été ouverte à la rentrée en 18.. Madame veuve Pinsard décédée à Mer le 10 novembre 1892, a légué à titre particulier à Monsieur Marie Michel Gabriel Florent de Sachy de Fourdrinoy l'un de ses légataires universels, l'école qu'elle avait fait construire à Mer, Boulevard de la Gare, avec le terrain et le mobilier en dépendant.
- III. Monsieur ^{marie} Michel Gabriel Florent de Sachy de Fourdrinoy, décédé en son domicile au Château de l'Epau commune de Lisle (Loir et Cher) le 4 février 1923, a légué ledit immeuble situé à Mer boulevard de la Gare, par préciput et horspart, à son fils Monsieur Gaston Gabriel Robert de Sachy de Fourdrinoy.
- IV. Monsieur Gaston Gabriel Robert Florent de Sachy de Fourdrinoy est décédé en son domicile au Château de l'Epau commune de Lisle le 22 janvier 1940, laissant pour seul ayants droit :
 1. Madame Marguerite Marie Barre de Saint Venant, son épouse survivante, domiciliée au Château de l'Epau commune de Lisle.
 2. Monsieur Marie Pierre Gabriel Florent de Sachy de Fourdrinoy son fils, seul enfant issu de son union avec son épouse, survivante.
- V. Madame veuve de Sachy née Barre de Saint Venant et Monsieur Gabriel de Sachy, son fils surnommé, ont fait apport de l'immeuble à usage d'école de garçons situé à Mer avenue du Maréchal Maunoury (anciennement nommé Boulevard de la Gare) à l'association Groupe Saint Hilaire, aux termes d'un acte reçu par Me Hallé notaire à Mer le 10 mars 1951.

Le groupe Saint Hilaire, aux termes d'une délibération de son Assemblée Générale en date du 18 mars 1951, a accepté cet apport et en a approuvé les conditions ; le procès verbal de cette Assemblée Générale est demeuré annexé à la Minute d'un acte de dépôt dressé par Me Hallé notaire à Mer le 19 mars 1951.

Le tout a été transcrit au bureau des hypothèques de Blois le 23 avril 1951 volume 606 n° 70.

*NB : Le bâtiment principal qu'a fait construire Madame Pinsard à l'origine existe toujours mais il y a été ajouté une construction importante depuis et il y a été construit un bâtiment à usage de classe dans le fond du jardin.
Le tout est actuellement cadastré section AR sous partie du n° 1037 (ancien 265) et n° 274.*

Ecole de Filles

I. Achat 23 décembre 1881

Suivant acte reçu par Me Fleury , notaire à Avaray (canton de Mer) le 23 décembre 1881. Madame veuve Pinsard née Godineau, demeurant à Mer et Monsieur Georges Alphonse Pernet, domicilié à Paris 91 rue St Lazare ont acquis, chacun pour moitié indivise, des époux Dutems Fauconnet une maison située à Mer, Place de l'Eglise avec cour et jardin s'étendant jusqu'au boulevard de la Gare.

Après cette acquisition, Madame Pinsard et Monsieur Pernet ont fait faire diverses transformations, édifier deux bâtiments situés dans la cour, pour en faire une école et acheté du mobilier scolaire.

Cette école, réservée aux filles, était dirigée par des religieuses.

II. Décès de Madame Pinsard.

Madame Pinsard Godineau, décédée à Mer le 10 novembre 1892, a institué pour ses légataires universels :

- Monsieur Charles Michel Henri Hême pour un tiers,
- Monsieur Marie Michel Gabriel Florent de Sachy de Fourdrinoy et Madame Marie Henriette Elisabeth Augustine de Sachy de Fourdrinoy veuve de Monsieur Victor Parfait ROCH Chardon de Beauvais Chênoireau, pour un tiers conjointement,
- Et les enfants ou descendants de Madame de Malartic, suivant leur degré d'hérédité de cette dame, pour le dernier tiers.

III. Licitacion au profit de Monsieur Georges Alphonse Pernet .

Au terme d'un acte reçu par Me Duc, notaire à Mer, le 31 janvier 1898, les légataires de Madame veuve Pinsard Godineau ont cédé et abandonné à titre de licitation à Monsieur Georges Alphonse Pernet la moitié lui appartenant indivisement avec lui dans la maison sise à Mer, Place de l'Eglise avec cour et jardin s'étendant jusqu'au boulevard de la Gare. Il n'a été stipulé aucun prix mais Monsieur Georges Alphonse Pernet, qui devenu ainsi seul propriétaire en toute propriété de cette école de filles, a été tenu de la laisser gratuitement à sa destination.

IV. Monsieur Georges Alphonse Pernet, qui demeurait au Château de Beaumont commune de Mer est décédé à Paris (2ème arrondissement) où il se trouvait momentanément le 22 juin 1915, laissant :

- 1° - Madame Joséphine Pauline Marie Berthe Defresne son épouse survivante, domiciliée au Château de Beaumont commune de Mer
-commune et biens
et légataire universelle en usufruit.
- 2° - Monsieur Jean Henri Alphonse Pernet, son neveu, légataire universel en nue - propriété.

V. Partage Pernet - Me Lestang 24 novembre 1917

Suivant acte reçu par Me Lestang, notaire à Blois, le 24 novembre 1917, Madame Pernet née Defresne et Monsieur Jean Pernet ont procédé entre eux au partage des biens de la communauté ayant existé entre Monsieur et Madame Pernet Defresne et de la succession de Monsieur Georges Pernet.

L'immeuble situé à Mer, place de l'Eglise, avec toutes ses dépendances, à usage d'école de filles, a été attribué en usufruit à Madame Veuve Pernet et en nue propriété à Monsieur Jean Pernet.

Madame veuve Pernet, usufruitière, est décédée en son domicile à Paris, 20 avenue de Friedland, le 11 décembre 1923.

Par suite de ce décès, Monsieur Jean Pernet est devenu seul propriétaire en toute propriété de l'immeuble dont s'agit ici.

VI. Apport par Monsieur Jean Pernet au groupe Saint Hilaire

Monsieur Jean Pernet a fait apport au groupe Saint Hilaire des immeubles situés à Mer Place de l'Eglise avec leurs dépendances et la cour, aux termes d'un acte reçu par Me Mottel, notaire à Blois le 17 juillet 1959 ; cet apport a été accepté aux termes d'un acte reçu par ledit Me Moutel le 1er octobre 1959, le tout publié au bureau des hypothèques de Blois le 17 février 1960 volume 1296 n° 50.

NB : Monsieur Jean Pernet a vendu à cette époque le jardin en dépendant à Monsieur Jean Mauboire qui y a fait construire une maison d'habitation maintenant cadastrée section AR n° 251 et 474.

MODIFICATIONS PLUS RECENTES

- I. Par la suite, les deux écoles ont fusionné pour permettre l'application des contrats d'association.
C'est actuellement l'Ecole Notre-Dame et Saint-Joseph.

- II. Au cours de l'année 1990, l'Association "Groupe Saint-Hilaire" a vendu à Madame Gisèle André veuve de Monsieur Hugé une partie de la maison d'habitation sise place de l'Eglise à Mer, maintenant cadastrée section AR n° 1036.
La vente a fait l'objet d'un acte reçu par Me Jean-Louis Perchet, notaire associé à Mer, le 6 décembre 1990 publié au bureau des hypothèques de Blois le 30 janvier 1991 volume 1991P n° 964. Cet acte contient un état descriptif de division établi à la suite d'un document d'arpentage dressé par Monsieur Perronnet géomètre à Beaugency ; les caves situées sous la maison, contenant diverses canalisations notamment pour l'évacuation des eaux usées, n'ont pas été vendues.

- III. Le groupe Saint Hilaire a remis à l'école Notre-Dame et Saint-Joseph de Mer, à titre de prêt à usage ou commodat l'ensemble des immeubles lui appartenant situés en l'Avenue Maunoury et la Place de l'Eglise pour une durée de 9 ans qui ont commencé à courir le 1er septembre 1983 pour se terminer le 31 août 1992, aux termes d'un acte sous seings privés en date à Mer du 20 mai 1985.

Ce contrat n'a pas été renouvelé mais a continué à s'appliquer.

AUTRES IMMEUBLES

Il existe à proximité immédiate des biens appartenant au groupe Saint-Hilaire dont il vient d'être parlé :

1 - Une maison à usage d'habitation ouvrant sur la place de l'Eglise, en mauvais état, appartenant au Syndicat des Membres de l'Enseignement libre du Loir et Cher (cette dénomination n'étant peut-être pas tout à fait exacte) ; elle a une cour ouvrant sur la place de l'Eglise.

2 - Une autre maison ouvrant sur la place du 11 novembre 1918 servant actuellement de salle paroissiale avec cour derrière et ancienne salle de théâtre de patronage, avec grenier dessus, le tout cadastré section AR n° 234 et appartenant à l'association déclarée "Les Charmettes" dont le siège est à Mer, 11 rue Nationale, c'est à dire au Presbytère et dont les responsables sont les mêmes que ceux de l'association "Groupe Saint-Hilaire".

La cour de cette maison sert de plateau d'éducation physique pour les élèves de L'école Notre Dame et Saint Joseph mais n'est pas comprise dans les conventions de prêt à usage ou commodat.

Le grenier qui se trouve au dessus de l'ancienne salle de théâtre contient des archives de l'Ecole Notre Dame et Saint-Joseph, entreposés avant 1993 sans accord préalable du groupe Saint Hilaire.

Cette ancienne salle de théâtre sert aussi aux élèves de l'école Notre Dame et Saint Joseph.

Ce grenier et cette ancienne salle de théâtre ne sont pas compris dans les conventions de prêt à usage ou commodat.